

Votre pharmacien peut vous prescrire des traitements remboursés par vos assurances."

Le saviez-vous?

Pour certaines conditions mineures et traitements préventifs, votre pharmacien peut prescrire des médicaments lorsqu'aucun diagnostic n'est requis.*

Consultez-le, c'est facile!

On est là pour vous!

Certaines conditions s'appliquent

Pharmaciens-propriétaires affiliés à **Pro**tim



Les pharmaciens exerçant à cette pharmacie sont seuls responsables des services pharmaceutiques rendus.